

COMPTE-RENDU DE
LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
3 FEVRIER 2022 A 20 H

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

Date de convocation : 27/01/2022

- X. CAUQUIL (procuration à C. REWUCKI)
- B. ETTORI (procuration à J.-C. MAZAUDIER)
- F. MOUSSET (procuration à M. FILIPIAK)
- K. PERROTIN (procuration à L. RAVAT)
- C. VILLANUEVA, absente excusée

A.-L. HUNOT a été nommée secrétaire

La séance du Conseil s'est déroulée exceptionnellement dans le Foyer Pierre Clavel (contraintes sanitaires), sous la Présidence de Jean-Claude MAZAUDIER.

Le Conseil s'est prononcé à 15 voix pour et 3 abstentions pour la tenue de ce Conseil à huis clos

Monsieur le Maire demande une minute de silence en hommage à Sylvain MATHIEU.

Le Compte-rendu du 16 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité (18 voix pour).

---oooOOOooo---

1°) Droit de préemption Espaces Naturels Sensibles : DIA parcelle AO 83

D'une superficie de 18 795 m² - Les Consats
Vendeur : SCEA Gavignan
Acheteur : Mme Kelly CABOUR

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 18 ; Abstentions : 0

2°) Droit de préemption urbain : DIA parcelle AN 554

D'une superficie de 413 m² - Pont d'Amassan
Vendeur : GGL
Acheteur : Mme CONDETTE

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 18 ; Abstentions : 0

3°) Droit de préemption urbain : DIA parcelle AH 275

D'une superficie de 696 m² - Pontagas
Vendeur : M. MALEK
Acheteur : M. et Mme RICHARD

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 18 ; Abstentions : 0

4°) Droit de préemption urbain : DIA parcelle AB 165-293

D'une superficie de 1 400 + 120 m² - 402 chemin du Mas d'où Clary
Vendeur : Mme Monique JACQUIN
Acheteur : M. DE BARBERA-MAGI

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 18 ; Abstentions : 0

5°) Droit de préemption urbain : DIA parcelle AD 369

D'une superficie de 852 m² - Le Rousier

Vendeur : M. BERTONNIER

Acheteur : M. QUITTARD

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 18 ; Abstentions : 0

6°) Désignation des représentants de la Commune au sein de la CLETC

La CLETC, Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, créée entre la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole et ses communes membres, est chargée d'évaluer les transferts de charges entre l'EPCI et les communes. Cette commission est composée de membres des conseils municipaux de chaque commune. Il convient de procéder à la désignation des représentants. Sont proposés :

- M. Jean-Claude MAZAUDIER en qualité de délégué titulaire,
- Mme Catherine REWUCKI en qualité de déléguée suppléante.

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

7°) Mandatement des factures en investissement avant le vote du budget

Suite à une remarque de la Préfecture, concernant la délibération n° 14 du 16 décembre 2021, il convient de préciser les montants et l'affectation des crédits concernés. Monsieur le Maire est donc autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon les crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL :

Montant des dépenses d'investissement (chapitres 20, 21 et 23) inscrites au budget primitif 2021 = 1 149 330,79 €
Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 287 332,50 €, soit 25% de 1 149 330 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

IMPUTATION	MONTANT	IMPUTATION	MONTANT	IMPUTATION	MONTANT
C/202	3 750 €	C/21318	1 250 €	C/21568	3 750 €
C/2031	2 500 €	C/2132	2 500 €	C/21571	2 500 €
C/2051	1 250 €	C/2135	9 250 €	C/21578	3 500 €
		C/2138	2 500 €	C/2158	1 250 €
C/2111	1 250 €	C/2151	15 000 €	C/2183	7 281 €
C/2116	1 750 €	C/2152	3 750 €	C/2184	10 000 €
C/2128	15 151 €	C/21534	1 275 €		
C/21311	5 000 €	C/21538	16 500 €	C/2313	23 625 €
C/21312	1 500 €	C/2188	10 000 €	C/2315	141 250 €

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

8°) Tarifs Bibliothèque

Proposition de reconduire les tarifs actuels et de les maintenir tant qu'une nouvelle délibération ne viendra pas les modifier. Abonnement annuel à 8 € par famille – prêt occasionnel à 1 € par livre.

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

9°) Tarifs concession de cimetière et columbarium

Proposition de reconduire les tarifs actuels et de les maintenir tant qu'une nouvelle délibération ne viendra pas les modifier. Concession perpétuelle à 175 € par m² – columbarium 350 € la case pour 20 ans – Jardin cinéraire gratuit.

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

10°) ALSH – validation du marché

Le marché pour l'accueil de loisirs est arrivé à échéance le 31 décembre 2021. Il a été prolongé par avenant jusqu'au 31 janvier 2022.

La consultation pour le nouveau marché a été effectuée par La Calmette, coordonnateur du groupement. C'est l'Association « Les Francas du Gard » qui a remporté le marché, pour un an, renouvelable 3 fois. Les tarifs proposés sont de 20,51 € par jour et 10,25 € pour une demi-journée. Il est nécessaire de valider cette décision.

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

11°) ALSH – Fixation des tarifs de la participation des familles

Suite à l'attribution du marché aux Francas pour l'organisation de l'Accueil de Loisirs, il y a lieu de fixer les tarifs de la participation des familles. Proposition :

PRIX ENFANT (hors repas)			
Quotient Familial	JOURNEE	SEMAINE (5 JOURS)	DEMI- JOURNEE
INFERIEUR OU EGAL à 630€/MOIS *	10.00 €	9.10 € / JOUR	6.40 €
SUPERIEUR à 630€/MOIS	10.70 €	9.70 € / JOUR	7.00 €

* Imprimé CAF pour les allocataires - Avis d'imposition pour les non allocataires CAF

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

12°) ALSH – Convention de mandat en recettes

Afin de simplifier la procédure d'encaissement de la participation des familles au centre de loisirs, il est nécessaire d'établir une convention de mandat en recettes avec l'Association Les Francas.

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

13°) Partenariat avec Nîmes Métropole pour l'organisation des traditions taurines 2022

Comme chaque année, il est nécessaire d'établir une convention avec Nîmes Métropole, prévoyant les conditions d'organisation des manifestations, les dispositions réglementaires et techniques et tous les détails nécessaires au bon déroulement de ces manifestations. Il faut autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention.

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

14°) Passeports été 2022 – renouvellement de l'adhésion

Il est proposé de renouveler l'adhésion au dispositif « Passeports été » proposé par la Ville de Nîmes et autoriser le Maire à signer la convention.

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

15°) Tarif Passeports été 2022

Il est nécessaire de fixer le prix de vente du passeport été. Proposition de le passer de 26,50 € à 27 € (environ 9 passeports).

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire porte à connaissance les directives de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021, concernant les contrats de prévoyance et de santé des agents. À savoir :
À compter de 2025, les employeurs publics auront l'obligation de participer aux contrats prévoyance de leurs agents, à hauteur d'au moins 20 % d'un montant de référence et à partir de 2026, aux contrats santé à hauteur d'au moins 50 % d'un montant de référence. Les contrats devront être labellisés.
Le conseil municipal approuve cette évolution. Les taux seront fixés le moment venu.
- L'Association « *Pour Saint Chaptes* » organise une soirée théâtrale le 26 février 2022 au Foyer. Les informations seront diffusées sur le site Internet de la commune. Elle proposera également des cours d'informatique.

---oooOOOooo---

Fin de séance à 20 h 55.

Compte-rendu établi par Madame Anne-Laure HUNOT, secrétaire de séance.